



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Budgets Académiques

DBA/18-764-12 du 08/01/2018

ARRETES PORTANT COMPOSITION DES COMITES DE PILOTAGE RELATIFS AU CONTROLE INTERNE COMPTABLE

Destinataires : M. le secrétaire général de l'académie - Mmes et M. les secrétaires généraux adjoints de l'académie - MM les directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale - Mme et MM les secrétaires généraux des directions des services départementaux de l'éducation nationale - Mmes et MM les chefs de division, de service, Mmes et MM les directeurs de services - M. le proviseur du lycée général et technologique Périer Marseille

Dossier suivi par : Mme BOUHASSANE - M. VALAY - tel : 04 42 91 72 71 - mel : cic@ac-aix-marseille.fr

Veillez trouver en pièces jointes :

- L'arrêté fixant la composition du comité de pilotage stratégique du contrôle interne comptable pour l'année 2017/2018.
- L'arrêté fixant la composition du comité de pilotage opérationnel du contrôle interne comptable relatif aux processus de rémunérations (« CoPil opérationnel T2 ») pour l'année 2017/2018
- L'arrêté fixant la composition du comité de pilotage opérationnel du contrôle interne comptable relatif aux processus des dépenses hors rémunérations de personnels (« CoPil opérationnel HT2 ») pour l'année 2016/2017

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille,

ARRETE

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} aout 2001 relative à la loi de finances,
- Vu le décret n°2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration,
- Vu le décret n°2012-567 du 24 avril 2012 relatif au contrôle et à l'audit internes des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012,
- Vu la feuille de route et le plan d'action ministériels et académiques relatifs à la maîtrise des risques budgétaires et financiers,
- Vu la démarche engagée par l'académie d'Aix-Marseille,

Article 1^{er} : la composition du comité de pilotage stratégique du contrôle interne comptable pour l'année 2017/2018 est fixée comme suit :

M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille

Mme Blandine BRIOUDE, secrétaire générale adjointe de l'académie d'Aix-Marseille, responsable du pôle des affaires générales, financières et de modernisation, référent promoteur du contrôle interne comptable

M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille, responsable du pôle de la prospective, de l'analyse et de la programmation

Mme Mialy VIALLET, secrétaire générale adjointe de l'académie d'Aix-Marseille, responsable du pôle des relations et des ressources humaines

Mme Françoise PUJOL D'ANDREBO, référent technique du contrôle interne comptable, chef de la division des budgets académiques, rectorat

Mme Pascale BOUDRY, coordonnatrice académique paye, référent technique T2, DBA, rectorat

M. Laurent VALAY, chef de bureau du CIC et des recettes, référent technique T2, DBA, rectorat

Mme Sabine COQUEL, chef de la plateforme CHORUS, référent technique HT2, DBA, rectorat

Mme Jamila BOUHASSANE, chef de section, référent technique HT2, DBA, rectorat

M. Hervé BOUQUET, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence

Mme Corinne KHATCHADOURIAN, correspondante paye, expert-relais T2, DSDEN04

Mme Maryline RICHAUD, chef du cabinet et du service interdépartemental chargé des affaires financières et logistique 04-05, expert-relais 05 HT2, CAB, DSDEN04

Mme Sylvie GALLEGO, responsable du service interdépartemental chargé des affaires financières et logistique 04-05, expert-relais 04 HT2, CAB, DSDEN04



M. Alain MASSENET, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes Alpes

Mme Valérie MARILLAC, correspondante paye, expert-relais T2, DSDEN 05

M. Vincent LASSALLE, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches du Rhône

Mme Valérie CADARIO-ALESSANDRI, correspondante paye, expert-relais T2, DSDEN 13

Mme Sandra CHAMBON, chef de bureau des affaires financières, expert-relais HT2, DAGFIN, DSDEN13

Mme Carole MORELLE, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse

Mme Sylvie LE GOUADEC, chef de bureau de la gestion individuelle et des affaires médicales, correspondante paye, expert-relais T2, DSDEN 84

Mme Yasmine BROYER, chef de bureau des AESH/CUI, expert-relais, DSDEN 84

Mme Isabelle MONNIEZ, chef de la division des affaires financières et logistiques, expert-relais HT2, PAFL, DSDEN84

Mme Stéphanie ARIZZOLI, chef du pôle académique des bourses, expert-relais HT2, PAFL, DSDEN 84

Mme Corinne BOURDAGEAU, chef de la division de l'accompagnement des personnels, expert-relais T2 et HT2, rectorat

M. Joël PACHECO, chef de la division des examens et concours, rectorat

Mme Sandrine SAUVAGET, chef de bureau, coordination financière, expert-relais T2 et HT2, DIEC, rectorat

M. Michel GENEIX, directeur des services informatiques, rectorat

Mme Sylvaine GOBARD, responsable assurance qualité, expert relais T2 et HT2, DSI, Rectorat

M. Joël GILLARD, chef de la division des établissements d'enseignement privés, rectorat

Mme Carine HANICOTTE, chef de bureau de la gestion des remplaçants, expert-relais T2, DEEP, rectorat

M. Noël GRITTERET, conseiller aux affaires juridiques et contentieuses, expert-relais HT2, DEEP, rectorat

Mme Isabelle LACROIX, chef de la division des personnels enseignants, rectorat

Mme Christiane RICHAUD, Adjointe au chef de division, expert-relais T2, DIPE, rectorat

Mme Dominique ROYER, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques, rectorat

Mme Marie-Hélène JACQUES, coordonnatrice AGORA/SIRHEN, expert-relais, DIEPAT, rectorat

M. Vincent VALERY, délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique, rectorat

Mme Dominique LANDREAU, coordonnatrice GAIA paye, expert-relais T2, DAFIP, rectorat

Mme Sabine BRIVOT, responsable administrative et financière, expert-relais HT2, DAFIP, rectorat

M. Marc BRUANT, chef de la division de l'enseignement supérieur et de la recherche, rectorat

Mme Rose-Marie CHAUVET, gestionnaire financière et comptable des marchés, expert-relais HT2, DESR, rectorat

M. Jean-Pierre SARTORE, agent comptable du Lycée Général et Technologique Périer, Marseille



3/3

Mme Véronique GALZY, chef de la division logistique, expert-relais HT2, rectorat

Mme Chantal KAMARUDIN, chef du service académique des EPLE, expert-relais HT2, rectorat

M. Julien VASSEUR, chef de la division des structures et des moyens, expert-relais T2 rectorat

Article 2 : Le comité de pilotage stratégique se réunit une fois par an, sous la présidence de M. le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille.

Article 3 : Le comité de pilotage stratégique dresse un bilan de la campagne de contrôle interne comptable de la période écoulée et définit les orientations de l'académie en matière de contrôle interne comptable et d'activités de maîtrise des risques pour la période à venir.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Aix-en-Provence, le 8/12/2017


Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille,

ARRETE

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} aout 2001 relative à la loi de finances,
- Vu le décret n°2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration,
- Vu le décret n°2012-567 du 24 avril 2012 relatif au contrôle et à l'audit internes des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012,
- Vu la feuille de route et le plan d'action ministériels et académiques relatifs à la maîtrise des risques budgétaires et financiers,
- Vu la démarche engagée par l'académie d'Aix-Marseille,

Article 1^{er} : La composition du comité de pilotage opérationnel du contrôle interne comptable relatif aux processus de rémunérations (« CoPil opérationnel T2 ») pour l'année 2017/2018 est fixée comme suit :

Mme Blandine BRIOUDE, secrétaire générale adjointe de l'académie d'Aix-Marseille, responsable du pôle des affaires générales, financières et de modernisation, référent promoteur du contrôle interne comptable

Mme Françoise PUJOL D'ANDREBO, référent technique du contrôle interne comptable, chef de la division des budgets académiques, rectorat

Mme Pascale BOUDRY, chef du pôle académique de coordination de la paye, référent technique T2, DBA, rectorat

M. Laurent VALAY, chef de bureau du CIC et des titres de perception, référent technique T2, DBA, rectorat

Mme Corinne BOURDAGEAU, expert-relais T2, chef de la division de l'accompagnement des personnels, rectorat

M. Joël PACHECO, chef de la division des examens et concours, rectorat

Mme Sandrine SAUVAGET, expert-relais T2, chef de bureau, coordination financière, DIEC, rectorat

M. Michel GENEIX, directeur des services informatiques, rectorat

Mme Sylvaine GOBARD, expert relais T2, responsable assurance qualité, DSI, Rectorat

M. Joël GILLARD, chef de la division des établissements d'enseignement privés, rectorat

Mme Carine HANICOTTE, expert-relais T2, chef de bureau de la gestion des remplaçants, DEEP, rectorat



2/2

M. Julien VASSEUR, expert-relais T2, chef de la division des structures et des moyens, rectorat

Mme Isabelle LACROIX, chef de la division des personnels enseignants, rectorat

Mme Christiane RICHAUD, expert-relais T2, adjointe au chef de division, DIPE, rectorat

Mme Dominique ROYER, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques, rectorat

Mme Marie-Hélène JACQUES, expert-relais T2, coordonnatrice AGORA/SIRHEN, DIEPAT, rectorat

M. Vincent VALERY, délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique, rectorat

Mme Dominique LANDREAU, expert-relais T2, coordonnatrice GAIA paye, DAFIP, rectorat

M. Hervé BOUQUET, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence

Mme Corinne KHATCHADOURIAN, expert-relais T2, correspondante paye, DSDEN04

M. Alain MASSENET, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Alpes

Mme Valérie MARILLAC, expert-relais T2, correspondante paye, DSDEN 05

M. Vincent LASSALLE, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches du Rhône

Mme Valérie CADARIO-ALESSANDRI, expert-relais T2, correspondante paye, DSDEN 13

Mme Carole MORELLE, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse

Mme Sylvie LE GOUADEC, expert-relais T2, chef de bureau de la gestion individuelle et des affaires médicales, correspondante paye, DSDEN 84

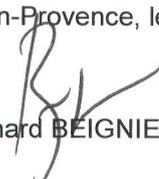
Mme Yasmine BROYER, expert-relais T2, chef de bureau des AESH/CUI, DSDEN 84

Article 2 : Le comité de pilotage opérationnel T2 se réunit au moins deux fois par an, sous la présidence de Mme la secrétaire générale adjointe de l'académie d'Aix-Marseille, référent promoteur du contrôle interne comptable.

Article 3 : Le comité de pilotage opérationnel T2 anime le dispositif du contrôle interne comptable relatif aux processus de rémunérations, définit et met en place des outils de maîtrise des risques et accompagne les services de gestion des ressources humaines dans cette perspective. Il participe à la préparation du comité de pilotage stratégique annuel.

Article 4 : le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Aix-en-Provence, le 8/12/2017


Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille,

ARRETE

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative à la loi de finances,
- Vu le décret n°2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration,
- Vu le décret n°2012-567 du 24 avril 2012 relatif au contrôle et à l'audit internes des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012,
- Vu la feuille de route et le plan d'action ministériels et académiques relatifs à la maîtrise des risques budgétaires et financiers,
- Vu la démarche engagée par l'académie d'Aix-Marseille,

Article 1^{er} : La composition du comité de pilotage opérationnel du contrôle interne comptable relatif aux processus des dépenses hors rémunérations de personnels (« CoPil opérationnel HT2 ») pour l'année 2017/2018 est fixée comme suit :

Mme Blandine BRIOUDE, secrétaire générale adjointe de l'académie d'Aix-Marseille, responsable du pôle des affaires générales, financières et de modernisation, référent promoteur du contrôle interne comptable

Mme Françoise PUJOL D'ANDREBO, chef de la division des budgets académiques, référent technique du contrôle interne comptable, rectorat

Mme Sabine COQUEL, chef de bureau, référent technique HT2 du contrôle interne comptable, DBA CHORUS, rectorat

Mme Jamila BOUHASSANE, chef de section, référent technique HT2 du contrôle interne comptable, DBA CHORUS, rectorat

Mme Véronique GALZY, chef de la division logistique, expert relais, rectorat

M. Joël PACHECO, chef de la division des examens et concours, rectorat

Mme Sandrine SAUVAGET, chef de bureau coordonnatrice financière, expert relais, DIEC, rectorat

Mme Corinne BOURDAGEAU, chef de la division de l'accompagnement des personnels, expert relais, rectorat

M. Michel GENEIX, directeur des systèmes d'information, rectorat

Mme Sylvaine GOBARD, responsable assurance qualité, expert relais, DSI, rectorat



2/2

Mme Chantal KAMARUDIN, chef du service académique des EPLE, expert relais, rectorat

M. Marc BRUANT, directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche, conseiller du Recteur, rectorat

Mme Rose-Marie CHAUVET, gestionnaire financière et comptable des marchés, expert-relais, DESR, rectorat

M. Joël GILLARD, chef de la division des établissements d'enseignement privés, rectorat

M. Noël GRITTERET, conseiller aux affaires juridiques et contentieuses, expert relais, DEEP, rectorat

M. Vincent VALERY, délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique, rectorat

Mme Sabine BRIVOT, responsable administrative et financière, expert relais, DAFIP, rectorat

Mme Maryline RICHAUD, chef du pôle cabinet et du service interdépartemental chargé des affaires financières et logistique 04-05, expert-relais 05, CAB, DSDEN04

Mme Sylvie GALLEGO, responsable du service interdépartemental chargé des affaires financières et logistique 04-05, expert-relais 04, CAB, DSDEN04

M. Christophe FERRER, chef de la division des affaires générales et financières, DAGFIN, DSDEN13

Mme Sandra CHAMBON, chef de bureau des affaires financières, expert-relais, DAGFIN, DSDEN13

Mme Isabelle MONNIEZ, chef de pôle des affaires financières et logistiques, expert-relais, PAFL, DSDEN84

Mme Stéphanie ARIZZOLI, chef du pôle académique des bourses, expert-relais, PAB, DSDEN84

Article 2 : Le comité de pilotage opérationnel HT2 se réunit au moins deux fois par an, sous la présidence de Mme la secrétaire générale adjointe de l'académie d'Aix-Marseille, référent promoteur du contrôle interne comptable.

Article 3 : Le comité de pilotage opérationnel HT2 anime le dispositif du contrôle interne comptable relatif aux processus des dépenses hors rémunérations de personnels, définit et met en place des outils de maîtrise des risques et accompagne les services prescripteurs dans cette perspective. Il participe à la préparation du comité de pilotage stratégique annuel.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 17/11/2017

Pour le recteur,
le secrétaire général

Fascal MBSI